



LES DROITS HUMAINS

Source : Réseau In-terre-actif, Amnesty International Belgique, Belgique francophone.

Objectif :

Sensibiliser les scouts aux droits humains et leur faire prendre conscience de leurs droits.

Les droits humains quèsaco ?

30 min

Pour introduire la thématique de la journée, les animateurs invitent les scouts à regarder la vidéo « Les droits humains en deux minutes » d'Amnesty International. Une fois la vidéo visionnée, le staff s'assure (avec un petit quizz rapide, par exemple) que les notions suivantes abordées dans la vidéo aient été comprises par les scouts.

- La Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) est le texte qui reprend les trente droits. Ce texte a été adopté par l'Assemblée générale de l'ONU en 1948 (le 10 décembre) ;
- La Déclaration universelle des droits de l'homme est le texte le plus traduit au monde (elle est traduite en plus de 500 langues) ;
- Les droits sont universels (ils s'adressent à tous les hommes et toutes les femmes de la Terre), innés (tout le monde a ces droits, du simple fait d'être humain) et de même importance (tous les droits sont de même importance) ;
- Les droits sont aussi liés les uns aux autres. Si un droit n'est pas respecté, cela impactera plusieurs autres droits. Ils forment un tout ;
- La Déclaration universelle des droits de l'homme n'est pas valable dans un tribunal. Ce n'est pas une Loi.

Les animateurs peuvent également attirer l'attention des éclaireurs sur le fait qu'il existe en Europe, la Convention européenne des droits de l'homme. Celle-ci est contraignante juridiquement, c'est-à-dire que les états membres de l'Union européenne doivent la respecter et que s'ils ne le font pas des mesures peuvent être prises.



Durée

2h05 - 2h35

Période

en journée

Tranche d'âge

Éclaireurs (de 12 à 16 ans)

Activité pour comprendre d'où viennent les droits : faire la différence entre besoins et désirs

Pour aborder la question des droits humains avec les éclaireurs et éclaireuses il est important qu'ils et elles puissent faire la différence entre les désirs et les besoins. Ce sont deux notions importantes puisque les droits humains sont fondés sur les besoins de l'humain.

Définitions :

- Besoin : Nécessité, obligation, quelque chose d'essentiel à la vie.
- Désir : Souhait, envie, quelque chose qui n'est pas essentiel.

Pour ce faire, les éclaireurs sont assis par patrouille et reçoivent quelques post-it (un couleur par patrouille). Une grande affiche divisée en deux colonnes (besoins/désirs) est accrochée. Les animateurs organisent une course relais pour permettre à chaque patrouille d'identifier des besoins et désirs.

- Quels sont les besoins qui vous sont indispensables pour survivre, grandir, vous épanouir de manière satisfaisante et vivre dignement dans la vie de tous les jours ?
- Quels sont les désirs que vous avez dans la vie de tous les jours ?

Piste de réponse :

- Avoir une maison confortable
- Avoir de l'eau potable
- Avoir de la nourriture en quantité suffisante
- Avoir de l'argent de poche à dépenser comme je veux
- Avoir un environnement propre
- Avoir la possibilité de pratiquer ma religion
- Avoir une télévision ou avoir accès à un journal
- Avoir accès à l'éducation
- Avoir des loisirs
- Avoir des vacances
- Avoir une voiture
- Avoir un MP3
- Avoir accès à des soins de santé
- Avoir accès à la vie culturelle
- Avoir la liberté d'opinion
- Avoir un ordinateur et accès à Internet
- Avoir un téléphone portable
- Avoir la possibilité de faire entendre mon opinion
- Avoir des vêtements à la mode
- Avoir une montre

Les patrouilles disposent d'un temps de réflexion pour trouver des pistes de réponse.

1. Au signal :

- a. les patrouilles note une idée par par post-it ;
- b. elles envoient quelqu'un coller l'idée au bon endroit en s'assurant que cette idée n'a pas déjà été écrite par une autre patrouille (si c'est le cas elle ramène le post-it à la patrouille). La personne revient, passe le relais et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'idées.

2. Faites le point avec les patrouilles.

- a. Si les patrouilles n'avaient pas assez d'idées, proposez-leur de classer la liste ci-dessus
- b. Quels sont les post-its qui étaient présents en double ?
- c. Est-ce que tous les post-its sont dans la bonne colonne selon eux ? Oui/Non ? Si non, lesquels et pourquoi ?
- d. Veulent-elles ajouter de nouvelles idées ?

Pour aider les éclaireurs et éclaireuses à mieux comprendre la différence entre besoin et désirs vous pouvez leur expliquer que nous avons des besoins essentiels auxquels il nous faut répondre : se nourrir, se vêtir, se loger, se déplacer, se divertir, s'éduquer...

Avoir un désir, c'est plutôt avoir l'envie, le souhait d'avoir ou de faire quelque chose, mais cette envie ou ce souhait ne justifie pas comme tel l'établissement d'un droit. Insistez sur le fait que chacun doit pouvoir jouir de tous ses droits fondamentaux! Certains sont nécessaires pour vivre, tels que les droits à la nourriture en quantité suffisante, aux soins médicaux, à une eau potable et à un toit. Mais d'autres sont essentiels pour que les gens puissent vivre décemment et s'épanouir tel l'accès à l'éducation ou à un travail décent.

Il est donc important de faire cette différence afin de mieux reconnaître ses droits en tant qu'être humain. Chacun de nous dès la naissance acquiert des droits, et c'est à nous de les reconnaître afin de mieux les défendre, les identifier et les protéger. C'est ce qu'on vous propose d'approfondir avec ta troupe dans la deuxième partie de cette fiche.

Sources : Réseau In-terre-actif

Matériel

- Plusieurs affiches
- Des post-it en suffisance
- De quoi écrire (marqueurs, crayons, bics, etc.)
- Un ordinateur, un smartphone ou une tablette (tout support permettant de visionner la vidéo)
- La vidéo d'Amnesty International « Les droits humains en deux minutes » (Amnesty International Switzerland, 2016)

Activités pour sensibiliser les éclaireurs aux droits de l'enfant 1h30 - 2h

Voici une proposition d'activité pour faire découvrir les droits humains aux scouts au travers de situations de la vie de tous les jours. Tu es bien entendu libre de l'adapter en fonction de tes besoins et de tes réalités. La première étape est l'activité centrale de cette fiche. Si tu le souhaites, tu peux également effectuer la deuxième étape.

Première étape : jeu de piste

90 min

Les animateurs organisent un jeu de piste sur base d'une carte sur les droits humains. En fonction des habitudes des scouts, ils prévoient un itinéraire à pied ou à vélo. Au cours du parcours, cinq balises seront placées à égale distance afin de structurer celui-ci (voir annexe 1 « Jeu de piste »). Toutes les patrouilles partent en même temps, mais se rendent à une balise différente, afin de ne pas se croiser.

Le mode de fonctionnement est le suivant : chaque patrouille reçoit un itinéraire et se rend à l'une des balises (un groupe par endroit). Une fois celle-ci réalisée, l'équipe se rend à la balise suivante qui est indiquée sur sa carte. Ainsi de suite, jusqu'à avoir réalisé les cinq balises. Chacune contient donc les cinq fiches se trouvant en annexe. Chaque patrouille est accompagnée d'un animateur, car il est indispensable d'encadrer les différents groupes dans les différents sujets de réflexion proposés aux balises. En effet, à chaque balise, un sujet de réflexion est proposé. Il s'agit de discuter en patrouille de ce dernier, jusqu'à la suivante.

Avant de démarrer l'activité, distribue un exemplaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme simplifiée (voir annexe 2), des feuilles de papier et un bic aux scouts.

Note pour les animateurs et les animatrices

À la fin de l'annexe reprenant les balises se trouve une liste de questions que tu peux utiliser pour guider les scouts dans les sujets de réflexion. que chaque équipe puisse réaliser celui-ci sans attendre inutilement.

Sources :

- Fiches d'activités générales pour découvrir la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH). Amnesty International Belgique, Belgique francophone.
- Focus sur la situation des droits de l'enfant en Belgique. Amnesty International Belgique francophone. 2019.

Matériel

- Des feuilles de papier en suffisance
- De quoi écrire (marqueurs, crayons, bics, etc.)
- L'annexe 1 « Jeu de piste »
- L'annexe 2 « La déclaration universelle des droits de l'homme simplifiée »

Deuxième étape : partage en grand groupe

30 min

1. Une fois le jeu de piste terminé et les scouts rentrés, les animateurs réunissent la troupe.
2. Chaque patrouille désigne un porte-parole pour présenter leur production pour la balise n°5 et un scribe qui va noter les idées sur une affiche.
3. Les animateurs lisent les différentes propositions et décident avec la troupe quelles propositions ils vont retenir.
4. L'ordre de priorité est inscrit sur une deuxième affiche qui pourrait être affichée dans le local.

Note pour les animateurs et les animatrices

- Pour aider le groupe à décider quelles propositions il va garder, tu trouveras tout une série de technique d'animation en fonction des réalités de ta troupe sur la plateforme de partage.
- Le respect des droits est avant tout le rôle de l'État. Il en est le garant, c'est-à-dire que c'est lui qui doit se charger de faire respecter les lois qui garantissent le respect des droits humains. Cependant, les scouts peuvent permettre aux droits humains d'être davantage respectés en ayant conscience de ceux-ci et en discutant ensemble sur ce thème.

Matériel

- Plusieurs affiches
- De quoi écrire (marqueurs, crayons, bics...)

Retour sur l'activité

15 min

À la fin de la réalisation de l'activité proposée ci-dessus, les animateurs organisent un échange avec les éclaireurs sur l'activité.

- Une chose que je vais retenir de cette matinée/après-midi/soirée autour des droits humains ;
- Une raison pour laquelle il est important que ces droits humains existent

Note pour les animateurs et les animatrices

En fonction de la taille du groupe, cette activité peut se faire par écrit. Si elle se fait oralement veille à ce que chaque scout s'exprime librement sur ce qu'il a compris et retenu. Si certains scouts ne souhaitent pas s'exprimer, ce n'est pas grave, c'est leur choix.

Infos pour l'animateur

Si tu souhaites en savoir davantage sur les droits humains ou les droits de l'enfant, voici une série de liens qui peuvent t'aider :

UNICEF Belgique



UNICEF Belgique
(spécial éducation
des enfants)



Amnesty International
Belgique



Amnesty International
Belgique
(spécial jeunes)



Pour aller plus loin...

- Lors du camp, la troupe pourrait élaborer une série de règles (une charte) à respecter pour vivre en communauté, en intégrant les droits humains dans celle-ci.
- Les animateurs pourraient inviter les scouts à participer au marathon des lettres d'Amnesty International ou à d'autres actions proposées tout au long de l'année par le programme jeunesse d'Amnesty International (des cartes-postales d'action à compléter avec des messages et des dessins pour soutenir des défenseurs des droits humains en danger ou des prisonniers d'opinion sont notamment proposées aux jeunes).
- Les animateurs peuvent également indiquer aux scouts qui souhaitent en savoir plus sur les actions proposées aux jeunes par Amnesty International de suivre son actualité sur les réseaux sociaux notamment sur son compte Instagram @amnestygroupesjeunes

Matériel

- Plusieurs affiches
- Des post-it en suffisance
- De quoi écrire (marqueurs, crayons, bics, etc.)
- Un ordinateur, un smartphone ou une tablette (tout support permettant de visionner la vidéo)
- La vidéo d'Amnesty International « Les droits humains en deux minutes » (Amnesty International Switzerland, 2016)
- Des feuilles de papier en suffisance
- L'annexe « Éclaireurs – Jeu de piste »
- Un exemplaire de l'annexe « Éclaireurs – Déclaration universelle des droits de l'homme » par éclaireur